

LES CEE, UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR FINANCER VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** est un outil majeur de l'État pour inciter les entreprises, les collectivités et les copropriétaires à réaliser des travaux liés à la maîtrise de l'énergie.

ENGIE Entreprises & Collectivités, acteur impliqué dans la transition énergétique, vous accompagne dans vos travaux d'économies d'énergie. La valorisation des CEE vous permet de réduire votre consommation d'énergie et les coûts liés à votre projet de rénovation.

1

Qui peut bénéficier des primes CEE ?

- Les industriels
- Les établissements du secteur tertiaire (privé et public)
- L'agriculture
- Le résidentiel collectif (privé et public)

2

Quels sont les travaux éligibles ?

Les types de travaux d'économies d'énergie permettant de bénéficier des primes CEE ont été listés par les pouvoirs publics sous forme de fiches d'opérations standardisées (isolation, thermique, équipements, process, etc.).

[Retrouvez l'ensemble des travaux éligibles](#)

3

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie ?

ENGIE Entreprises & Collectivités met à la disposition des entreprises bénéficiaires et des installateurs une plateforme permettant de :

- réaliser une simulation de prime pour vos futurs travaux,
- constituer votre dossier CEE en toute autonomie,
- transmettre votre dossier CEE,
- suivre en temps réel l'évolution de vos dossiers depuis le tableau de bord.



[En moins d'une minute, découvrez la plateforme WebCEE](#)



LES AVANTAGES

Réduire le coût
de vos travaux

Économiser
sur vos dépenses
énergétiques

Contribuer
à la transition
énergétique

CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES
entreprises-collectivites.engie.fr